

#Négociations salariales de branche
**La Fédération Assurance CFE-CGC
revendique avec fermeté des
revalorisations adaptées à la situation actuelle.**



Un Rendez-vous obtenu à la table des négociations dès septembre !

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) n'ont pas été à la hauteur des attentes légitimes, en ce début d'année.

Ce 10 mai s'est tenue une Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) entre France Assureurs et les organisations syndicales représentatives sur les rémunérations minimales annuelles (RMA) dans la branche.

Lors des négociations de branche, une intersyndicale a été constituée pour demander à ce que les salaires minimums soient revalorisés pour être en phase avec l'inflation et la revalorisation du SMIC.

La Fédération Assurance CFE-CGC, entraînée par son Président, Francky VINCENT, souhaite des avancées constructives en matière de politique sociale dans les entreprises du secteur de l'assurance,, de l'assistance et du courtage. **Pour l'ensemble des représentants CFE-CGC, il est primordial de se retrouver à la table des négociations en septembre !**

C'est pourquoi nous avons signé l'accord de branche sur les rémunérations minimales annuelles (RMA).

LES RMA, C'EST QUOI ?

Le barème des rémunérations minimales annuelles (RMA) fixé au 1° ci-dessus est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats, quels qu'ils soient, des négociations d'entreprise sur les salaires effectifs prévues par l'article L. 2242-1 du Code du travail.

La négociation peut porter sur l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), l'augmentation générale de branche, etc..

Ce que nos dirigeants proposent...

1. Lors de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) qui s'est déroulée le 10 mai dernier, les premières propositions patronales s'élevaient à 3,1 % pour les classes 1 et 2, à 2,2 % pour les classes 3 à 5 et à 1,5 % pour les classes 6 et 7.
2. Après une interruption de séance demandée par l'intersyndicale, France Assureurs a fait progresser son taux de 0,2 %, soit une augmentation de 3,3 % pour les classes 1 et 2, à 2,4 % pour les classes 3 à 5 et à 1,7 % pour les classes 6 et 7 avec une clause de revoyure en fin d'année, sous condition d'une nouvelle évolution du SMIC.
3. **La semaine dernière France Assureurs nous a fait une nouvelle proposition : 5 % pour les classes 1 et 2, à 2,5 % pour les classes 3 à 5 et à 1,8 % pour les classes 6 et 7.**



Une clause de revoyure doit être stipulée dans l'accord !

Il y a un mécontentement qui ne fait que grandir dans les entreprises. Les tensions sont dues au fait que les augmentations collectives sont de plus en plus bannies dans le monde de l'assurance, mais aussi la conséquence de la non-redistribution des richesses.

La CFE-CGC demande à chaque dirigeant d'entreprise d'être responsable et d'accepter des clauses de revoyure vis-à-vis des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de début d'exercice.

La CFE-CGC rappelle que la politique salariale se fait d'abord dans les entreprises d'assurances, le rôle de la branche n'est pas prépondérant dans ce domaine, mais il donne toutefois un signal plus qu'indicatif.

Pourquoi septembre ?

En début d'année 2022, nous étions à 2,3% d'inflation. Aujourd'hui à 5%, et les prévisions à la sortie de l'été nous amèneraient à 6 ou 7%.

Cette inflation entraîne inévitablement une réelle perte de pouvoir d'achat pour chacun des salariés, sans oublier :

- L'augmentation de l'Energie de façon exponentielle
- Une possibilité de plus d'une nouvelle vague de COVID, qui socialement et économiquement pourrait être dévastatrice

La Fédération CFE-CGC de l'Assurance veut donc une rentrée sociale basée sur la négociation mais surtout sur le fait que nos propositions soient entendues et écoutées. La clause de revoyure obtenue permet de laisser le dossier ouvert et de constater la réalité des chiffres de l'inflation à ce moment, pour s'en servir de levier dans les discussions.



Un syndicalisme, tel que vous le propose la
Fédération Assurance CFE-CGC repose sur un objectif :
« **La recherche d'un bon équilibre entre les intérêts
de l'Entreprise et ceux des Salariés** ».

SOYONS RESPONSABLES ENSEMBLE !

Nos propositions seront basées sur :

- de l'augmentation générale,
- de la redistribution des richesses, notamment avec des accords revisités sur l'intéressement et la participation,
- une politique d'actionnariat pour les salariés,
- des accords de forfaits mobilités durables de qualité,
- des participations amenées au maximum sur la part des employeurs, sur les accords santé/prévoyance, etc...



La Fédération Assurance CFE-CGC instaure un dialogue de qualité avec ses interlocuteurs patronaux, pour chercher des solutions allant dans le sens des intérêts des salariés, sans mettre en péril ceux de l'entreprise.

Pour la CFE-CGC Assurance, le plus important est d'assurer une rentrée sociale de négociation non conflictuelle. Cependant, partisans des compromis, sans compromission, nous attendons le retour à un dialogue social constructif dès septembre sans quoi, nous saurons devenir offensifs, afin de défendre VOS intérêts !

Nous souhaitons redonner du pouvoir d'achat à ceux qui créent la richesse de l'entreprise : Nous, les salarié(e)s !



Francky Vincent

Président de la Fédération Assurance
CFE-CGC

Ensemble, On va plus loin !

